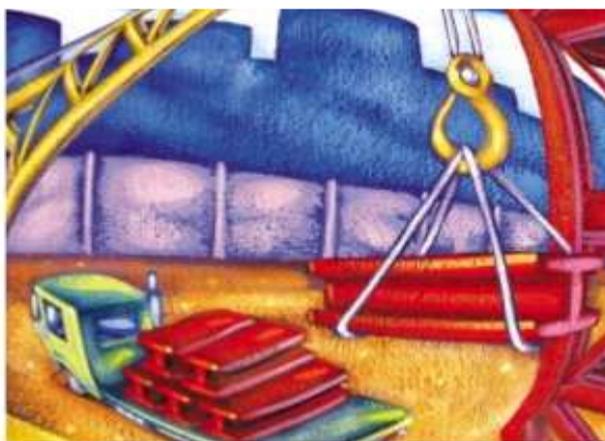




MINUTE SSE

L'ÉLINGUE A USAGE UNIQUE



Les « **élingues à usage unique** », ne peuvent pas être réutilisées.

Ces élingues en textile relèvent de la même réglementation que les élingues traditionnelles ; elles comportent un marquage et possèdent une notice d'instructions délivrée par le fabricant.

Lorsque celles-ci ne sont pas réutilisables, la **mention « Ne pas réutiliser »** ou « **Non réutilisable** » apparaît sur l'élingue ou sur son étiquetage.

Ces accessoires de levage répondent à l'examen d'adéquation exigé pour la manutention de la charge donc du seul produit. Néanmoins, **leur conception textile ne permet pas de garantir, dans le temps, leurs caractéristiques physiques**. Elles sont fragiles aux agressions mécaniques et aux ultraviolets.

C'est pourquoi, il est **strictement interdit** de conserver les élingues à usage unique à la suite des livraisons des produits ; elles doivent être **mises au rebut** dès qu'elles ont été retirées des charges.

Vous devez utiliser les élingues courantes présentent dans l'atelier.

La Santé, Sécurité et l'Environnement sont notre priorité !